

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 OCTOBRE 2021**

**DELIBERATION N°2021.00444**

**EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI ET OPTIMISATION DE LA COLLECTE  
SELECTIVE - CONVENTION DE FINANCEMENT CITEO**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 octobre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 59

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,  
M. Jean-Luc BASSON, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,  
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE,  
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,  
M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,  
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON,  
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT,  
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,  
Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,  
M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,  
M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,  
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,  
M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Philippe DENIS donne pouvoir à M. François DRIOL,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Georges HALLARY,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN

**RECU EN PREFECTURE**

Le 29 octobre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20211021-D2021004440

DATE D’AFFICHAGE :29 octobre 2021

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,  
M. André CHARBONNIER, Mme Frédérique CHAVE, M. Christophe FAVERJON,  
Mme Delphine JUSSELME, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND,  
Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY

**Secrétaire de Séance :**

Mme Siham LABICH

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 OCTOBRE 2021**

### **EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI ET OPTIMISATION DE LA COLLECTE SELECTIVE - CONVENTION DE FINANCEMENT CITEO**

Dans le cadre de sa compétence gestion des déchets ménagers, Saint-Etienne Métropole assure la collecte et le tri des emballages ménagers et papiers graphiques. Saint-Etienne Métropole dispose d'un contrat auprès de Citeo (Barème F), éco-organisme agréé par l'Etat jusqu'au 31/12/2022. En complément des soutiens financiers basés sur la performance des collectivités en matière de recyclage, Citeo propose, à travers des appels à projet, des soutiens complémentaires pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques.

Le dossier de réponse à l'appel à projet phase 4 présenté par Saint-Etienne Métropole a été retenu par Citeo, qui propose une convention de financement encadrant les conditions d'accompagnement. Le projet consiste à déployer une trentaine de nouvelles stations de tri, dans des secteurs où les possibilités de remisage de bacs dans les parties privatives sont très limitées et où l'implantation de colonnes verre supplémentaires est compliquée.

Un premier modèle de stations de tri est en cours d'expérimentation sur une dizaine d'emplacements sur la ville de Saint-Etienne. Elles permettent de collecter séparément les emballages et papiers, les grands cartons plats et le verre, grâce à des équipements positionnés sur des places de stationnement et dont la conception et le design favorisent leur intégration au paysage urbain. Les nouvelles stations de tri proposées dans le futur projet offriront une capacité de stockage supérieure et une simplification des modalités de collecte afin de limiter les risques de débordement et de permettre des implantations dans d'autres communes de la Métropole.

Un programme de sensibilisation est également associé à la mise en œuvre de ces équipements. L'échéance du projet est fixée au plus tard au mois d'août 2023 (deux ans après l'acceptation par CITEO du dossier présenté par SEM).

Les dépenses prévisionnelles correspondantes (budget 2022 et 2023) sont les suivantes :

- en investissement (acquisition des stations de tri) : 360 000 € ;
- en fonctionnement (sensibilisation, outils de communication) : 95 000 €.

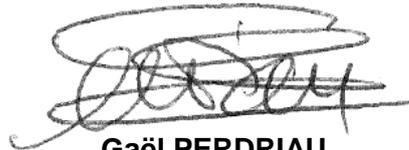
Les modalités d'accompagnement de CITEO pour ce projet sont précisées dans la convention jointe en annexe à la présente délibération. Le montant plafond de la subvention accordée par Citeo s'élève à 112 000 €.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la convention de financement jointe en annexe ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ;**
- **les recettes correspondantes seront imputées en fonctionnement sur la destination 2014-OPTIM-1000 et en investissement sur l'opération 445, destination 2014-STTRI-445 du budget de la direction de gestion des Déchets des exercices 2022 et 2023,**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**